



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

### VIGIA

---

#### 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

---

##### 1.1. Identificateur de produit

###### VIGIA

Code GIFAP : SC (suspension concentrée)

133 g/l de dimoxystrobine + 50 g/l d'époxiconazole

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide à usage agricole, utilisable sur blé.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

2, rue Claude Chappe

69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

##### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

---

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

---

##### 2.1. Classification du mélange

Classification selon :

- **directive 67/548/EEC** modifiée par la directive 2001/59/EC (résultats des études expérimentales),
- **directives 1999/45/EC**, 2001/60/EC, 2006/8/EC (classification basée sur la concentration en substances actives et autres ingrédients), et directive 2003/82/EC pour les pesticides (phrases spécifiques)

Mention (s)	T Toxique N Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) de Risques	R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion R40 Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon :

- **Règlement 1272/2008** et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Classe et catégorie de danger	Toxicité aigüe orale cat. 4 Toxicité aigüe inhalation cat. 4 Sensibilisant cutané cat.1 Carcinogène cat. 2 Toxicité pour la reproduction (fertilité, fœtus) cat.1B Toxicité aigüe aquatique cat.1 Toxicité aquatique chronique cat.1
Mention de danger	H302 Nocif en cas d'ingestion H317 Peut provoquer une allergie cutanée H332 Nocif par inhalation H351 Susceptible de provoquer le cancer H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH401 Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

**VIGIA****2.2. Eléments d'étiquetage**  
Pictogrammes SGH**D A N G E R****Mention****d'avertissement****Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée  
 H332 Nocif par inhalation  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer  
 H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de prudence**  
**Prévention**

P261 Eviter de respirer le brouillard.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P273 Eviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants et des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention**

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit épandu.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

**2.3. Autres dangers**

Aucun autre danger connu

**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****3.2. Ce produit doit être considéré comme un mélange selon les directives CE.****Composition / Information sur les composants dangereux :**

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique
1	12,5	149961-52-4	Dimoxystrobine IUPAC: (E)-o-(2,5-dimethylphenoxyethyl)-2-methoxyimino-N-methylphenylacetamide
2	4,7	133855-98-8	Epoxiconazole IUPAC: (2RS,3SR)-1-[3-(2-chlorophenyl)-2,3-epoxy-2-(4-fluorophenyl)propyl]-1H-1,2,4-triazole
3	<50%	57-55-6	Propane-1,2-diol
4	<20%	Non disponible (Mélange)	Polycondensat d'aldéhyde formique-acide phénolsulfonique sous forme de sel de sodium polymère, matières premières listées dans EINECS)
5	<15%	68002-96-0	Alcools en C16-18, éthoxylés, propoxylés
6	<10%	64742-94-5	solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié
7	<0.5%	91-20-3	Naphtalène

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

### VIGIA

Numéro	N° CE	Inscrit Annex-1 / N°REACH	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Mentions de danger Règ. 1272/2008	Symbole(s) Dir. 67/548	Phrase(s) de risque Dir. 67/548
1		Oui	SGH07, SGH08, SGH09	H332, H351, H361d, H400, H410	Xn, N	R20, R40, R50/53, R63
2		Oui	SGH08, SGH09	H351, H360Df, H411	T, N	R40, R51/53, R61, R62
3	200-338-0	21194568 09-23	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé
4	*	/		H412		R52/53
5		/	SGH06 SGH09	H330, H400	T,N	R23, R50
6	265-198-5	/	SGH07, SGH08 SGH09	H304, H315, H336, H411	Xn, N	R38, R51/53, R65
7	202-049-5	/	SGH07, SGH08 SGH09	H302, H351, H400, H410	Xn, N	R22, R40, R50/53

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### 4.1. Description des premiers secours

**Généralités** En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Inhalation** Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Peau** Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment au savon et à l'eau.

**Yeux** Rincer complètement et longtemps avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

**Ingestion** Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif par inhalation. Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Aucun autre symptôme ou effet connu à ce jour.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, eau.

Moyen d'extinction inapproprié : Jet d'eau.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion ou la décomposition thermique peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes contenant monoxyde de carbone, fluorure d'hydrogène, chlorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composés organo-chlorés.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

##### Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux.

Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

Ne pas rejeter dans la terre, le sous-sol.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

### VIGIA

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procéder au nettoyage en portant un équipement de protection adéquat.

Pour des petites quantités : En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé.

Pour de grandes quantités : Endiguer. Pomper le produit.

Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » et assurer la destruction en conformité avec la réglementation. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation du lieu de travail.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les zones de repas.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

#### Prévention des incendies et explosions

Pas de recommandation spécifique. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à une température supérieure à -5°C et à l'abri de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons du soleil.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

---

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

---

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation.

##### Protection individuelle :

##### Respiratoire

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, basiques et de particules toxiques (p.ex. EN14387 type ABEK).

##### Mains

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

##### Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à montures) (p.ex. EN166).

##### Peau et corps

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

##### Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

### VIGIA

#### Pour les utilisateurs professionnels de produit phytopharmaceutiques :

- Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur, porter :
  - des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
  - une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;
  - des bottes ;
  - un équipement de protection individuel partiel (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
  - un masque de type A2P3 pendant la phase de chargement
  - il est recommandé à l'opérateur de porter des lunettes de sécurité ou un écran facial.
- **Pendant l'application**
  - des gants en nitrile certifiés EN 374-3, si intervention nécessaire à l'extérieur de la cabine.
  - une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant.

Porter des vêtements et des gants de protection pendant toutes les phases d'utilisation du produit.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide, suspension
Couleur	Blanc
Odeur	Faiblement aromatique
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Env. 6,5 – 8,5 (pH-mètre)
Point de fusion / point de congélation	-10°C (mesuré avec le produit non dilué)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Env. 100°C (mesuré)
Point d'éclair	Pas de point d'éclair – Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminées
Pression de vapeur	Env. 23 hPa (à 20°C)
Densité de vapeur	Non déterminée
Densité relative	1,06 g/cm <sup>3</sup> (OCDE 109)
Solubilité dans l'eau	Dispersible dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	440°C (Directive 92/69/CEE, A15)
Température de décomposition	Non déterminée
Viscosité dynamique	Env 78 mPa.s (20°C, 100 1/s) (OCDE 114)
Viscosité cinématique	Non déterminé
Propriétés d'explosivité	Non explosif (Nature des composants)
Propriétés comburantes	Non oxydant (Directive 2004/73/EC, A.21)

### 9.2. Autre information

Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminé
Tension de surface	Non déterminé

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

### 10.2. Stabilité chimique

Stable pour 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité. Tenir éloigné des sources d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants, bases fortes, acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

### VIGIA

#### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

##### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Nom</b>	<b>VIGIA</b>
<b>Toxicité aiguë</b>	
<b>DL50 Voie orale</b>	Rat : 1421 mg/kg (OCDE 401)
<b>DL50 Voie dermale</b>	Rat : > 2000 mg/kg (OCDE 402)
<b>CL50 Voie inhalatoire (4 heures)</b>	Rat : > 1mg/l Test réalisé avec un aérosol (OCDE 403)
<b>Irritation</b>	
<b>Peau</b>	Lapin : Non irritant (OCDE 404)
<b>Yeux</b>	Lapin : Non irritant (OCDE 405)
<b>Sensibilisation</b>	Souris : Action sensibilisante pour la peau (Essai des ganglions lymphatiques de souris – LLNA) (OCDE 429)
<b>Autres informations toxicologiques</b>	<b>VIGIA</b>
	- Génotoxicité : Pas de potentiel génotoxique (Basé sur la composition)
	<b>Dimoxystrobine (substance active)</b>
	- Cancérogénicité : Indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale.
	- Tératogénicité : Les essais sur animaux ont apporté des indications pour un effet néfaste sur le développement/tératogène.
	- Exposition répétée sur organe cible : Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.
	<b>Epoxiconazole (substance active)</b>
	- Cancérogénicité : Indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale.
	- Etude de reproduction multi-génération : Indices d'effets néfastes sur la fertilité en expérimentation animale
	- Tératogénicité : Dans les essais réalisés sur animaux la substance a eu un effet néfaste sur le développement/tératogène.
	-Exposition répétée : De grandes quantités peuvent causer des lésions spécifiques aux organes.
	<b>Solvant naphta aromatique lourd (co-formulant)</b>
	- Cancérogénicité : L'exposition à long terme à des concentrations très irritantes a entraîné des tumeurs cutanées chez les animaux. Un effet cancérigène chez l'humain peut être exclu après un bref contact cutané. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

La classification du mélange est donc requise pour la toxicité aiguë orale cat.4 – la toxicité aiguë par inhalation cat.4 – la sensibilisation cutanée cat.1 – la cancérogénicité cat.2 – la tératogénicité cat. 1B.

##### Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

#### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

##### 12.1. Toxicité

<b>Nom</b>	<b>VIGIA</b>
<b>Poisson</b>	Toxicité aiguë, CL <sub>50</sub> -96h ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) : > 0,147 - < 0,215 mg/l (EPA 72-1 , statique)
<b>Daphnies</b>	Toxicité aiguë, CE <sub>50</sub> -48h ( <i>Daphnia magna</i> ) : 0,55 mg/l (statique, OCDE 202)
<b>Algues</b>	Toxicité aiguë, CE <sub>50</sub> -72h (Taux de croissance) ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) : 0,438 mg/l (OCDE 201)
<b>Nom</b>	<b>Formulation similaire : SC de 133 g/l Dimoxystrobine + 50 g/l Epoxiconazole</b>
<b>Abeilles</b>	Toxicité aiguë DL <sub>50</sub> -48h orale ( <i>Apis mellifera</i> ) > 1093 µg s.a./abeille DL <sub>50</sub> -48h contact ( <i>Apis mellifera</i> ) > 882 µg s.a./abeille
<b>Ver de terre</b>	Toxicité aiguë, CL <sub>50</sub> -14j ( <i>Eisinia foetida</i> ) : 3,35 mg SA/kg sol
<b>Nom</b>	<b>Dimoxystrobine (substance active)</b>
<b>Oiseaux</b>	Toxicité aiguë DL <sub>50</sub> ( <i>Colinus virginianus</i> ) : > 2000 mg/kg p.c.
<b>Microorganismes du sol</b>	Pas d'effet significatif sur la minéralisation du carbone et de l'azote à 0,2 kg/ha.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

### VIGIA

<b>Nom</b>	<b>Epoxiconazole (substance active)</b>
<b>Oiseaux</b>	Toxicité aigüe DL <sub>50</sub> ( <i>Colinus virginianus</i> ) : > 2000 mg SA/kg p.c.
<b>Microorganismes du sol</b>	Pas d'effet significatif sur la minéralisation de l'azote et du carbone à 0,188kg sa/ha.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Nom</b>	<b>Dimoxystrobine (substance active)</b>
<b>Dégradation biotique</b>	Difficilement biodégradable (Critères OCDE)
<b>Dégradation abiotique</b>	Hydrolyse : stable (4<pH<9)

<b>Méthodes biologiques pour le traitement des eaux usées</b>	Boues activées CE <sub>50</sub> : > 1000 mg/l
---	---

<b>Nom</b>	<b>Epoxiconazole (substance active)</b>
<b>Dégradation biotique</b>	Difficilement biodégradable (Critères OCDE)
<b>Dégradation abiotique</b>	Hydrolyse : Très stable

<b>Méthodes biologiques pour le traitement des eaux usées</b>	Boues activées inhibition de la respiration - CSEO : >1014 mg/l
---	---

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Nom</b>	<b>Dimoxystrobine (substance active)</b>
	Facteur de bioconcentration : 48, Onchorynchus mykiss. Ne s'accumule pas dans les organismes

<b>Nom</b>	<b>Epoxiconazole (substance active)</b>
	Facteur de bioconcentration : 59-70, Onchorynchus mykiss (OCDE 405). Ne s'accumule pas dans les organismes

#### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Nom</b>	<b>Dimoxystrobine (substance active)</b>
	Kf <sub>oc</sub> Min : 195.8 - Max : 935.3 - Moyenne arithmétique : 486.2

Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue

<b>Nom</b>	<b>Epoxiconazole (substance active)</b>
	Kf <sub>oc</sub> (exprimé en mL/g) Min : 4.79 - Max : 21.78

Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

---

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

---

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

---

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

**Transport terrestre : ADR / RID**

**Transport fluvial : ADN**

**Transport maritime : IMO / IMDG**

**Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR**

#### 14.1. Numéro ONU

3082

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADN :

**Matière dangereuse du point de vue de l'environnement**, liquide, n.s.a.  
(Contient dimoxystrobine, epoxiconazole, solvant naphta)

IMO / IMDG / ICAO-TI

**ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE**, LIQUID, N.O.S.

/ IATA-DGR :

(Contains : dimoxystrobin, epoxiconazole, solvant naphta)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

Date de révision : 08/12/2014

Page 7 de 9

Numéro de version : 4

(Date de la version précédente : 05/11/2012; version n°3)



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

### VIGIA

#### 14.4. Groupe d'emballage

III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADNR : OUI

IMDG - Polluant marin : OUI

IATA : OUI

#### 14.6. Précautions particulières à prendre

Pas d'autre précaution spécifique

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

---

### 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

---

#### 15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 4510

Délai de rentrée = 6 heures après la fin de la pulvérisation.

#### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

---

### 16. AUTRES INFORMATIONS

---

Sections modifiées lors de la mise à jour : sections 2, 3, 4, 8 et 11.

Source des données : BASF Ref FDS : ID Nr. 30276267/SDS\_CPA\_FR/FR

#### Libellé intégral des phrases de risques apparaissant en section 3 :

R20	Nocif par inhalation.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23	Toxique par inhalation.
R38	Irritant pour la peau.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R61	Risque possible d'altération de la fertilité.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.





## **FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

### **VIGIA**

#### **Signification des sigles :**

SGH (ou GHS) : Système Global Harmonisé

PBT : Persistant Bioaccumulable et Toxique

vPvB : très Persistent très Bioaccumulable

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

---

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.

---